

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 23 novembre 2021**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Martin Corbeil, vice-président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams : s'est joint à 19 h 16)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD – Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams : s'est jointe à 19 h 21)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCES

Aucune

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le vice-président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 23 novembre 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 033-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Marie des Neiges Genest d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Aucune
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 26 octobre 2021;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue 26 octobre 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Aucun
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Demande au MEQ pour l'acquisition du Boisé des Compagnons-de-Cartier et acte d'acquisition par voie de cession d'immeuble;
 - 6.2. Dépôt d'une demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer/multisports dans la cour de l'école Le Ruisselet;
 - 6.3. Dépôt des états financiers 2020-2021 et rapport de la firme comptable Lemieux Nolet;
 - 6.4. Modification au *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 6.5. Choix de limite d'assurance CNESST.
- 7. Présentations sans prise de décision
 - 7.1. Projet de *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des CSS*;
 - 7.2. Diplômation ENAP/ formation obligatoire membres CA.
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivi aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Aucun
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 26 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

C.A. 034-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 octobre 2021;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 26 OCTOBRE 2021

Christian Pleau fait trois (3) suivis au procès-verbal de la séance du 26 octobre.

Premièrement, concernant le tramway, Monsieur Pleau informe qu'on est toujours en attente d'un retour de la Ville de Québec sur notre proposition de réaménagement et sur le financement proposé. Le Centre de services scolaire des Découvreurs a des échanges avec la Ville régulièrement et il s'attend à un retour d'ici la semaine prochaine. Dès ce retour, il en informera le Conseil d'administration.

Deuxièmement, Christian Pleau rappelle que le Conseil d'administration a adopté quelques dossiers lancés en consultation à la dernière séance. Deux (2) consultations publiques sont prévues dans les prochaines semaines. Un scénario de désinstitutionnalisation de l'École Saint-Michel sera présenté en consultation le 1^{er} décembre. Une deuxième consultation publique, le 7 décembre, portera sur la modification des aires de dessertes de l'École des Pionniers et du Collège des Compagnons. Les sujets de ces consultations sont bien campés, et les conseils d'établissement sont déjà saisis de ces dossiers.

Finalement, Monsieur Pleau fait un retour sur les projets d'agrandissement, en spécifiant qu'on a adopté le choix des professionnels pour les agrandissements, mais qu'aucun contrat permettant de commencer les travaux n'a été donné. Beaucoup de travail est encore à faire avec les professionnels avant de débiter les travaux.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. Aucun

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

5.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. Aucune

6.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. **DEMANDE AU MEQ D'ACQUÉRIR UN IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 662 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC APPELÉ COMMUNÉMENT « LE BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER » ET ACTE D'ACQUISITION PAR VOIE DE CESSION D'UN IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 662 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC APPELÉ COMMUNÉMENT « LE BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER »**

Résolution numéro 1

DEMANDE AU MEQ D'ACQUÉRIR UN IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 662 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC APPELÉ COMMUNÉMENT LE « BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER »

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission de la Capitale-Nationale de se départir de l'immeuble portant le numéro de lot 2 662 058 communément appelé le « *Boisé des Compagnons-de-Cartier* »;

CONSIDÉRANT que ce boisé, adjacent au terrain du Collège des Compagnons, est utilisé quotidiennement par les élèves et les enseignants pour les activités éducatives, sportives et citoyennes;

CONSIDÉRANT l'intention du Centre de services scolaire des Découvreurs de se porter acquéreur de ce boisé afin de le protéger et de le valoriser, compte tenu du fait qu'il fait partie intégrante de la vie étudiante des élèves du Collège des Compagnons et des citoyens le fréquentant;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée sous seing privé devant Me Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005 entre la Commission de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs relativement à des autorisations d'occupation et d'entretien des sentiers piétonniers et pistes de ski de

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

fond situés sur cet immeuble, ladite entente étant déposée au soutien des présentes sous la cote 035-21-22;

CONSIDÉRANT que cette entente deviendra caduque au moment de la transaction et qu'il est de l'intention de la Ville et du Centre de signer une nouvelle entente bipartite;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère est nécessaire pour procéder à ce transfert de propriété;

CONSIDÉRANT l'acte de cession à intervenir entre la Commission de la Capitale-Nationale et le Centre de services scolaire des Découvreurs, lequel « *Acte de cession* » est déposé au soutien de présente sous la cote 035-21-22;

C.A. 035-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Guy Langlois et résolu unanimement :

- 1) **DEMANDER** au ministre du Ministère de l'Éducation du Québec l'autorisation permettant au Centre de services scolaire des Découvreurs d'acquérir l'immeuble dont le numéro de lot est le 2 662 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon les termes et conditions stipulés dans l'« *Acte de cession* ».

Résolution numéro 2

ACTE D'ACQUISITION PAR VOIE DE CESSION D'UN IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 662 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC APPELÉ COMMUNÉMENT LE « *BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER* »

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission de la Capitale-Nationale de se départir de l'immeuble portant le numéro de lot 2 662 058 communément appelé le « *Boisé des Compagnons-de-Cartier* »;

CONSIDÉRANT que ce boisé, adjacent au terrain du Collège des Compagnons, est utilisé quotidiennement par les élèves et les enseignants pour les activités éducatives, sportives et citoyennes;

CONSIDÉRANT l'intention du Centre de services scolaire des Découvreurs de se porter acquéreur de ce boisé afin de le protéger et de le valoriser, compte tenu du fait qu'il fait partie intégrante de la vie étudiante des élèves du Collège des Compagnons et des citoyens le fréquentant;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée sous seing privé devant Me Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005 entre la Commission de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs relativement à des autorisations d'occupation et d'entretien des sentiers piétonniers et pistes de ski de fond situés sur cet immeuble, ladite entente étant déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 036-21-22;

CONSIDÉRANT que cette entente deviendra caduque au moment de la transaction et qu'il est de l'intention de la Ville et du Centre de signer une nouvelle entente bipartite;

CONSIDÉRANT la demande déposée au ministère de l'Éducation du Québec d'accepter ce transfert de propriété en faveur du Centre de services scolaires des Découvreurs;

CONSIDÉRANT l'acte de cession à intervenir entre la Commission de la Capitale-Nationale et le Centre de services scolaire des Découvreurs, lequel « *Acte de cession* » est déposé au soutien de présente sous la cote 036-21-21.

C.A. 036-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

- 1) **D'ACQUÉRIR** par un acte de cession de la Commission de la Capitale-Nationale, une fois l'autorisation obtenue du ministère de l'Éducation du Québec, sur une base « telle quelle » sans aucune garantie légale ou conventionnelle de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite (incluant notamment les vices cachés et les problématiques environnementales), et aux risques et périls du Centre de services scolaire des Découvreurs le lot 2 662 058, tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes apparentes ou occultes pouvant affecter ledit lot;
- 2) **QUE** le Centre de services scolaire des Découvreurs acquiert ledit lot sans avoir à verser de contrepartie monétaire;
- 3) **QUE** le Centre ne requière de la Commission qu'elle ne fournisse ni copie de titres ni états certifiés, mais uniquement le certificat de localisation et le rapport d'étude environnementale qu'elle peut avoir en sa possession, sans être toutefois tenue de faire de mise à jour de ces documents, et ce, à titre d'information seulement pour le Centre;
- 4) **QUE** cette cession intervienne notamment selon les termes et conditions substantiellement conformes à ceux stipulés dans

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

l'« *Acte de cession* », déposé pour valoir comme s'il était récité au long et soumis à la Commission de la Capitale-Nationale et à tous ceux pouvant être requis de la part de toutes autorités compétentes intervenant en pareille matière;

5) QUE le président (ou le vice-président) et le directeur général, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer et exécuter l'« *Acte de cession* », et tous les documents requis en pareille matière, à y stipuler toutes clauses et conditions jugées pertinentes ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions et à faire toutes les démarches nécessaires afin de compléter le transfert de propriété dudit immeuble en temps opportun, et ce, dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire des Découvreurs.

6.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER/MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE LE RUISSELET

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la cour de l'école Le Ruisselet afin d'y aménager un terrain de soccer/multisports synthétique;

CONSIDÉRANT le piètre état de la cour actuelle, le grand besoin et l'opportunité de doter la cour d'infrastructures sportives et récréatives de qualité afin de favoriser le développement de saines habitudes de vie des élèves et des citoyens du quartier;

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de L'Ancienne-Lorette à soutenir financièrement le projet, car elle reconnaît le besoin d'infrastructures sportives et récréatives dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'appui de la Caisse Desjardins Piedmont-Laurentien à soutenir financièrement le projet;

CONSIDÉRANT l'admissibilité du projet au *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*;

C.A. 037-21-22

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Cassandra Bui et résolu unanimement :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 1) **AUTORISER** la présentation du projet d'aménagement d'un terrain de soccer/multisports synthétique dans la cour de l'école Le Ruisselet à L'Ancienne-Lorette au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*, lequel projet est représenté par le dépôt des documents en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 037-21-22;
- 2) **CONFIRMER** l'engagement du Centre de services scolaire des Découvreurs à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère;
- 3) **DÉSIGNER** le directeur général, comme personne autorisée à agir au nom du Centre de services scolaire des Découvreurs et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021 ET RAPPORT DE LA FIRME COMPTABLE LEMIEUX NOLET

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13,3);

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a donné un avis public en date du 10 novembre 2021 de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13,3);

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de soumettre au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour qu'il puisse prendre acte des états financiers sommaires, de la communication des auditeurs externes ainsi que de l'analyse des écarts budgétaires, tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 038-21-22;

C.A. 038-21-22

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- 1) **RECEVOIR** les états financiers et la communication des auditeurs de la firme comptable Lemieux Nolet 2020-2021, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 038-21-22.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.4. MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Le 10 novembre 2020, le Conseil d'administration, par la résolution portant le numéro C.A. 010-20-21 adoptait son tout premier *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* (ci-après mentionné, le « *Règlement* »).

Le Conseil d'administration était conscient qu'à la suite de sa première année de vie, ledit *Règlement* peut nécessiter certains changements. À cet effet, la direction du Service des ressources financières et du transport scolaire souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les dispositions 15.7 et 15.8 du *Règlement* quant au pouvoir d'emprunter et d'instituer des régimes d'emprunts du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Bien que le *Règlement* adopté en novembre 2020 déléguait le pouvoir d'emprunt à long terme au directeur général, le Conseil d'administration lors de sa séance ordinaire du 26 janvier 2021 a dû adopter la résolution C.A. 044-20-21 autorisant l'institution d'un régime d'emprunts pour 2020-2021 (emprunts à la charge du ministère de l'Éducation du Québec), et ce, à la demande du ministère des Finances nous exposant que la sémantique de notre *Règlement* n'était pas conforme à leurs besoins.

Dans le but de nous conformer aux demandes ministérielles et dans l'objectif de respecter le souhait du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de déléguer ce pouvoir au directeur général, une proposition d'amendement du *Règlement* est nécessaire.

C.A. 039-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** l'amendement proposé aux articles 15.7 et 15.8 au *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 039-21-22 et d'ajouter deux (2) articles supplémentaires qui vont comme suit:

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

« **3.6.** *Quant au pouvoir d'emprunter et d'instituer des régimes d'emprunts prévus aux articles 15.7 et 15.8 du tableau ici-bas, voici ce qui s'applique en l'espèce :*

3.6.1. *Par le présent Règlement, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs délègue le pouvoir d'emprunter par tout mode reconnu par la loi, tel que prévu à l'article 288 de la LIP ainsi que celui d'instituer des régimes d'emprunts prévu à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ c. 6.001) au directeur général. »*

6.5. CHOIX DE LIMITE D'ASSURANCE 2022 - CNESST

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité des ressources humaines de soumettre au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de consentir à la sélection du choix de la limite huit (8) dans le cadre du régime rétrospectif de la CNESST pour le Centre de services scolaire des Découvreurs, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 040-21-22;

C.A. 040-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) CONSENTIR** à la sélection du choix de limite huit (8) dans le cadre du régime rétrospectif de la CNESST pour le Centre de services scolaire des Découvreurs.

7.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CSS

Mélanie Charest informe le Conseil d'administration qu'on est au stade du projet de *Règlement sur la désignation de membres des Conseils d'administration des CSS*. Elle rappelle qu'au moment où le projet de loi 40 a été sanctionné, il y avait une annexe pour venir désigner les premiers membres du premier conseil d'administration du Centre de services scolaire. Une fois ces premiers membres nommés, cette annexe devient désuète et le projet de *Règlement* viendra préciser comment les prochains membres seront désignés à la suite des fins de mandat, des départs ou des démissions. Les secrétaires généraux et la FCSSQ sont en train de rédiger un

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

mémoire afin de proposer des amendements et des éclaircissements sur certains points.

Madame Charest informe que la Fédération demande de sonder les membres des conseils d'administration sur ce projet de *Règlement*. Les membres du Conseil d'administration ont tous les documents pour consulter le projet de *Règlement* et, s'ils le souhaitent, remplir la fiche proposée par la FCSSQ et la retourner d'ici le 30 novembre.

Madame Charest soumettra cette consultation à la Fédération par le biais d'un formulaire qui viendra répertorier tous les commentaires reçus des membres du Conseil d'administration. Le retour de consultation est prévu le 3 décembre. Elle déposera le résumé de ce qui a été envoyé à la FCSSQ à la prochaine séance du conseil d'administration.

7.2. DIPLOMATION ENAP / FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mélanie Charest informe que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni la semaine dernière et a abordé la formation obligatoire de l'ENAP pour les membres du Conseil d'administration. Afin de démontrer que tous les membres ont fait la formation, elle demande que les membres du Conseil d'administration lui fassent parvenir leur diplôme ENAP afin de le mettre à leur dossier. Aucun nouveau suivi n'a été fait par l'ENAP donc elle ne connaît pas quelle sera son implication dans les prochaines années.

8.0 RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Martin Corbeil informe qu'il a maintenu le lien avec Christian Pleau et Mélanie Charest afin de préparer la séance du Conseil d'administration et traiter les affaires courantes, pour l'essentiel des points d'information.

8.2. RAPPORT DU DG

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance.

Christian Pleau rappelle son rôle de porte-parole, rôle qu'il délègue aux directions d'établissement qui désirent promouvoir publiquement leurs bons coups et leurs réalisations.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Christian Pleau informe que depuis le dépôt du dernier rapport du directeur général, le ministère de l'Éducation du Québec a rendu publics les derniers taux de diplomation et de qualification annuels au Québec.

Le Centre de services scolaire des Découvreurs est le premier centre de services scolaire francophone au Québec pour son taux de diplomation avec une note de 88,3 %. Selon lui, c'est encore une fois la preuve qu'il y a des gens qui font du bon travail au Centre de services scolaire des Découvreurs. Bon an mal an, le CSS est toujours dans les trois premiers dans le classement des centres francophones au Québec à chaque année. Il précise par contre que plusieurs centres de services scolaires anglophones ont des taux beaucoup plus élevés. En temps de pandémie, c'est peut-être moins d'usage de célébrer puisque les efforts ont été concentrés sur les savoirs essentiels. Monsieur Pleau rappelle que c'est un résultat positif dans une année passablement difficile au niveau pédagogique, mais qu'il faut être très fiers d'être toujours parmi les premiers au Québec.

Monsieur Pleau apporte des précisions quant aux lecteurs de CO2. Le Centre de services scolaire des Découvreurs a reçu 38 lecteurs de CO2 sur 900 à être installés dans les prochaines semaines. L'échéancier de réception des lecteurs de CO2 n'est pas connu à ce moment-ci, c'est pourquoi le Centre a fait le choix d'informer les parents et les conseils d'établissement la semaine précédant le début de l'installation dans chaque bâtiment pour que les gens aient l'information sur la lecture de ces lecteurs le plus à jour possible. Au fur et à mesure que le Centre de Service sera prêt à installer les lecteurs de CO2 reçus, les milieux seront informés en cascade.

Christian Pleau fait le point sur la vaccination des 5 à 11 ans qui débutera dans les milieux scolaires du CSSDD au début du mois de décembre. Il n'y aura pas de transport des élèves de planifié puisqu'il a été décidé avec le CIUSS que ce sont les infirmières qui vont se déplacer dans les écoles. La liste des écoles et les horaires de vaccination sont planifiés et connus. La vaccination des élèves devrait se dérouler rondement. Évidemment, il y aura des formulaires à compléter. L'opération va se mettre en branle dans les prochains jours. Le Ministère a annoncé aujourd'hui que la documentation devrait suivre au plus tard demain.

Monsieur Pleau informe avoir reçu aujourd'hui l'information qu'un projet de loi avait été déposé pour reconfigurer un peu le rôle du Protecteur de l'élève. Un protecteur national combiné à des protecteurs régionaux seront nommés et formés par le gouvernement et ne seront plus en lien avec les centres de services scolaires.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Comme c'est un projet de loi, il peut être modifié en cours de route, amélioré et réajusté. Ce projet de loi était très attendu dans le réseau. Il faudra voir dans les prochaines semaines comment ça se termine tout ça. Les membres du Conseil d'administration seront les premiers informés parce qu'il y a un lien important avec le Conseil d'administration quand on parle du Protecteur de l'élève.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Martin Corbeil informe que le Comité s'est réuni le 15 novembre dernier. Le Comité est revenu sur la séance du 20 octobre relativement la formation des conseils d'établissement. Un modèle de fiches à traiter en cours d'année leur a été proposé afin de simplifier la vérification.

Il a également été question de l'accueil des nouveaux membres, de l'accompagnement au niveau des membres du Conseil d'administration et du suivi de l'ENAP.

La prochaine séance traitera des sondages d'autoévaluation et d'efficacité du Conseil d'administration. Un compte rendu des résultats sera fait pour se donner des pistes quant à la qualité et la performance du Conseil d'administration.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Marie des Neiges Genest informe qu'une rencontre a eu lieu mardi dernier durant laquelle Guillaume Métivier a présenté les états financiers et le rapport de l'auditeur. L'auditeur a souligné le bon travail de l'équipe au niveau du Centre de services.

Les informations présentées sont dans le procès-verbal de la séance: le déploiement des cartes de crédit dans les écoles primaires en lien avec le projet d'automatisation des transactions, les budgets des conseils d'établissement.

La prochaine rencontre du Comité sera le 15 février 2022 concernant les orientations budgétaires établies par le CSSDD.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Magalie Deschênes informe que le Comité s'est rencontré la semaine dernière. Ils ont traité du choix de la limite CNESST. Madame Lamarche a fait une présentation sur ce sujet. Le Comité a bien saisi les enjeux et a fait une recommandation de façon bien éclairée.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 23 novembre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Marie-Pierre Lamarche s'est également jointe au Comité pour présenter le dossier d'égalité à l'emploi : l'objectif du programme, les catégories visées, les cibles pour guider les actions des ressources humaines, les contraintes. Le rapport quant à ce point est déposé sur le site de gouvernance.

La prochaine rencontre du Comité sera le 18 janvier 2022 sur le sujet de la grille d'évaluation pour la direction générale. Des outils ont été déposés par la Fédération pour guider nos interventions.

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 041-21-22

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Stéphane Lapierre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 novembre 2021.

Il est 20 h 50,

Le président,

La secrétaire générale,

Stéphane Lapierre

Mélanie Charest